

Analyse
des élections consulaires des 30 & 31 mai et de l'élection des membres de l'Assemblée des Français de l'Étranger des 27 & 28 juin 2026

Table des matières

Table des matières **2**
1 / Les élections consulaires des 30 & 31 mai **3**
1. Rappel du contexte 3
2. Les chiffres 2026 4
La participation 4
Le petit palmarès 5
3. Des seuils d'élection faibles 6
4. Les femmes en progrès ! 7
5. Une variété de situations 8
6. Le sort des sortants 8

2 / L'élection des membres de l'Assemblée des Français de l'Étranger - 27/28 juin **9**
1. Le processus électoral intégré 9
2. Constitution des listes AFE : le régime des partis 9
3. Quelques résultats 10
Renouvellement 11
Les tendances politiques à l'AFE 11
La géographie imparfaite 12

3 / Le grand cabinet de curiosités **13**

Conclusion **15**

Remerciements **16**
La France et le monde en commun **16**

© 2026 Think tank La France et le monde en commun. Tous droits réservés

1 / Les élections consulaires des 30 & 31 mai[1]

1. Rappel du contexte

Les Français établis hors de France sont dans leur immense majorité inscrits sur des listes électorales consulaires (LEC) leur permettant de participer aux scrutins politiques français (élections présidentielles, législatives, européennes et **consulaires**, référendums) qui sont organisés pour eux par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et ses postes diplomatiques et consulaires. Les Français établis hors de France disposent d'un système déjà ancien de représentation politique non parlementaire, que la Loi du 22 juillet 2013 a réformé en créant les conseils consulaires.

Dans ces instances siègent les **conseillers et conseillères des Français de l'étranger élus** dont le nombre est de 433, amené à varier à chaque élection en fonction de l'évolution régionale des listes électorales consulaires. Cette année, le nombre de sièges de conseillers à pourvoir baisse malheureusement de neuf, alors que le nombre total d'inscrits au registre consulaire mondial est en augmentation : 1 784 975 au 1er janvier 2026 contre 1 614 772 au 1er janvier 2022. (+ 170 203) Le nombre d'électeurs inscrits sur les listes électorales consulaires était aussi en forte augmentation à 1 676 657 inscrits cette année, contre 1 366 663 en 2021 (+ 309 994).

Ces élections consulaires se tiennent tous les six ans, au scrutin de liste proportionnel si plus de deux sièges sont à pourvoir ou au scrutin uninominal si un seul siège est à pourvoir. Trois modalités de vote sont prévues : le vote personnel à l'urne ou par procuration et le vote électronique. Cette dernière modalité, **par dérogation au droit électoral français**, a été introduite pour les Français établis hors de France par la Loi de 2013 afin de tenir compte des distances et de l'éloignement des électeurs.

Aux côtés, plutôt, à la suite des conseillers des Français de l'étranger, sont également désignés **77 délégués consulaires** - qui sont des suivants de liste - dans les circonscriptions avec une très forte présence de Français, comme par exemple à Bruxelles, Genève, Londres, qui dépassent largement les 100 000 inscrits chacune, ou de Montréal (plus de 80 000 inscrits). L'unique mission de ces délégués est de participer à l'élection sénatoriale avec les conseillers des Français de l'étranger puisqu'ils forment ensemble un collège de quelque 535 élus grands électeurs (avec aussi les 23 parlementaires des Français établis hors de France) pour l'élection sénatoriale. Ces délégués n'ont aucun rang protocolaire.

On se rapportera utilement à notre article paru avant les élections consulaires sur tous ces points et aussi les statistiques.[2]

[1] Les élections se déroulent toujours le samedi sur le continent américain et dans les Caraïbes.

[2] *https://lafranceetlemonde.wpcomstaging.com/2026/05/18/elections-consulaires-2026/*

2. Les chiffres 2026

La participation

Le premier enseignement du scrutin des 30 et 31 mai derniers est que la participation électorale reste très faible et qu'elle baisse même de 1% par rapport aux élections consulaires de 2021, même si en valeur absolue elle augmente légèrement.

D'un point de vue essentiellement technique, le succès du vote en ligne ne se dément pas puisque - comme lors du scrutin de mai 2021 - plus de 85% des votants ont choisi cette modalité de vote. Quoique toujours controversé, le vote électronique s'avère une modalité de vote déterminante mais ses dysfonctionnements font l'objet régulier de critiques et questions, notamment de parlementaires[3][4] ou de citoyens[5], quand bien même des tests grandeur nature sont opérés et que le prestataire doit remplir ses obligations techniques et juridiques…

Malgré la popularité de cette modalité de vote censée faciliter l'expression politique des électeurs, le taux moyen de participation est de 13,98% (15% en 2021), ce qui reste très modeste. Avec 234 463 votants sur 1 676 657 inscrits (soit 13,98 %), dont 11,93 % par vote électronique et 2,05% par vote à l'urne.

On constate une quasi marginalisation du vote à l'urne, sauf dans certaines circonscriptions comme Pondichéry, quasi marginalisation qui fait courir un risque démocratique si, un jour, l'État n'allouait plus suffisamment de moyens pour définir son périmètre planétaire de bureaux de vote. Déjà ce printemps, des recours ont été formés par des élus pour défendre le nombre de bureaux de vote de leur circonscription quand une réduction était décidée, alors même que la proximité de ces bureaux de vote est loin d'être satisfaisante. Le rôle des conseils consulaires et des commissions de contrôle électoral consulaires, instances locales consultées, devrait être plus déterminant dans le dialogue avec l'administration, voire précisé.

Totaux de la circonscription électorale	Nombre d'inscrits à la fermeture du BV	Nombre de votants (à l'urne et/ou par internet et/ou par correspondance)	% de votants	Total des bulletins blancs	Total des bulletins et enveloppes annulés	Nombre de suffrages exprimés	% de suffrages exprimés
Total résultat MONDIAL (vote à l'urne)	1676657	34330	2.05%	346	268	33716	2.05%
Total résultat MONDIAL (vote électronique)		200133	11.94%	5991	0	194142	11.94%
Total résultat MONDIAL	1676657	234463	13.98%	6337	268	227858	13.98%

Tableau DFAE/MEAE

✦ À noter que l'intitulé de la 3e colonne comporte encore la mention "et/ou par correspondance", alors que cette modalité de vote a été supprimée de longue date.
✦ Le pourcentage total des suffrages exprimés est de 13,59%.

[3] *https://www.senat.fr/questions/base/2026/qSEQ26050875G.html*

[4] *https://www.senat.fr/questions/base/2026/qSEQ26010863S.html*

[5] *https://www.plus.transformation.gouv.fr/experiences/4946522_procedure-de-vote-par-internet-fastidieuse-et-decourageante*

Une abstention de 86% est un résultat que l'on peut qualifier d'accablant au regard des dispositifs publics mis en place, de la communication officielle (comme développé dans l'étude rédigée avec Anne Boulo, lien n°2) et surtout de celle des candidats. **La question de la mobilisation électorale demeure le principal défi démocratique de la représentation des Français de l'étranger**. Si les élus disposent d'une légitimité institutionnelle réelle, leur mandat repose cependant sur des bases électorales relativement réduites. Ce constat s'impose, il n'est pourtant pas nouveau. La ministre-déléguée aux Français de l'étranger a affirmé récemment que "la légitimité des élus n'est pas remise en cause"[6].

Et cela interroge en conséquence toujours l'élection sénatoriale des 12 sénateurs des Français établis hors de France, élection dans laquelle 55 voix suffisent parfois à assurer un siège… Il est regrettable, selon nous, qu'aucune réforme, depuis celle de 2013, n'ait encore apporté de solution ou du moins de correctifs - assez simples au demeurant - à ce que l'on pourrait qualifier d'anomalie électorale. Les critiques sont pourtant nombreuses, mais rien ne se passe. À quel prix démocratique se déroulent ces divers scrutins ?

Le petit palmarès…

Circonscriptions/LEC avec la participation la plus importante		
LEC de Tbilissi (Georgie)	47,60%	scrutin uninominal, 198 votants sur 416
Nuuk (Groënland, Danemark)	44,44%	4 votants sur 9, aucun votant à l'urne !
Pondichéry (Inde)	36,62%	1 606 votants sur 4 464
LEC d'Erevan (Arménie)	31,58%	scrutin uninominal, 147 votants sur 475
Ukraine	28,65%	scrutin uninominal, 159 votants sur 569
LEC de Luanda (Angola)	26,60%	scrutin uninominal, 199 votants sur 755
LEC de Maputo (Mozambique)	26,21%	scrutin uninominal, 102 votants sur 393
LEC de Tallinn (Estonie)	24,55%	99 votants sur 444
LEC de Reykjavik	24,50%	165 votants sur 698
Chypre	23,77%	scrutin uninominal, 320 votants sur 1422
Édimbourg	23,69%	1 398 votants sur 5 970
Japon	23,60%	2 159 votants sur 9 439
LEC de Berlin	23,27%	5 050 votants sur 21 919

[6] *https://lesfrancais.press/elections-consulaires-2026-eleonore-caroit-defend-scrutin-malgre-participation-historiquement-faible/*

Circonscriptions/LEC avec la participation la plus basse		
Mali*	2,92%	133 votants sur 4 078
Niger**	4,02%	21 votants sur 523
LEC de Tel Aviv	4,39%	3 414 votants sur **78 998**
3e d'Algérie (Oran)	6,25%	1 060 votants sur 17 863
Émirats arabes unis	6,98%	1 646 votants sur 24 477
LEC de Jérusalem	7,33%	1 629 votants sur 22 580
République Centrafricaine	7,63%	30 votants sur 393
Vénézuéla, Trinité-et-Tobago	7,91%	280 votants sur 3 678
Shanghai	7,92%	328 votants sur 4 268
2e du Brésil (Rio)	8,96%	476 votants sur 5 525
Togo et Ghana	9,42%	271 votants sur 2 984

Circonstances atténuantes : Les pays du Sahel en crise politique

* **Mali** : Le vote à l'urne a été annulé sur décision ministérielle pour des raisons de sécurité, alors que le vote en ligne, peu concluant, était terminé.
** **Niger** : L'ambassade de France est fermée en raison des crises dans la région. Les activités consulaires sont assurées par l'ambassade de France au Togo.

En outre, dans bien des circonscriptions en Europe, la participation est souvent inférieure à 12 ou 13%. Les raisons sont sans doute multiples, le désintérêt étant majeur. Là aussi, la faible participation fait peser un risque sur le mandat des élus et surtout sur la volonté à venir de l'État de déployer davantage son dispositif pour l'élection consulaire.

3. Des seuils d'élection faibles

✦ Dans la plupart des circonscriptions au scrutin uninominal, avec un seul siège, en raison de la taille modeste des communautés françaises locales, la participation est faible. Ainsi, en 2026, suffit-il de 19 voix pour être élu au Niger[7], 26 en République centrafricaine, 37 voix en Haïti, 53 voix en Bolivie, 72 en Ukraine et au Tchad, 106 au Paraguay, 170 en Uruguay,...alors qu'il en faut 10 ou 15 fois plus en Espagne ou au Portugal. 1 358 voix sont nécessaires pour obtenir un siège au Canada, 1 465 au Royaume Uni, 2 322 voix en Belgique,...

[7] Niamey, Niger : 19 suffrages exprimés, dont une voix à l'urne. Secret du vote assuré !

✦ Des circonscriptions avec trois sièges présentent aussi ce phénomène, comme dans la 2e circonscription de Chine, 79 voix ont suffi pour pourvoir un siège, 111 en Roumanie, 112 dans la 2e circonscription de Maroc (Meknès), 115 dans la 1ère circonscription d'Algérie (Oran),... Quant au Mali, pour les raisons invoquées plus haut, les deux listes gagnantes ont obtenu respectivement 40 et 51 suffrages se partageant les trois sièges, deux listes obtenant par ailleurs chacune 11 voix…
Comparaison n'est pas (toujours) raison, mais combien faut-il de voix pour élire les membres du conseil municipal des communes de France de moins de 100 habitants ?

✦ Pour remédier à ces résultats étriqués, un redécoupage des circonscriptions pourrait constituer une solution, mais la Loi de 2013 fixe le principe de la proximité. Le regroupement de pays, déjà fait, peut être revu mais il ne faudrait pas rajouter de la distance et que les "petits" pays soient mangés par les "gros". Ne perdons pas de vue en outre que les élus sont aussi grands électeurs sénatoriaux, et qu'en cela ils détiennent une influence **notoirement exagérée** sur un scrutin national, tout comme les maires ruraux, ainsi que le souligne dernièrement la presse en France[8] à la lumière des mouvements démographiques. Le collège sénatorial actuel pour certains départements de France et pour les Français de l'étranger ne fait-il pas la part belle à des élus certes légitimes mais nonobstant peu représentatifs ?

4. Les femmes en progrès !

Le scrutin 2026 a permis que le nombre de femmes élues augmente à 193, soit 44,5%, contre 176 (39%) en 2026, avant les élections, 16 ou 17 élues supplémentaires[9][10], mais c'est aussi seulement 7 ou 8 femmes de plus qu'aux premières élections consulaires de 2014… À ce rythme, les femmes deviendraient majoritaires lors des élections consulaires de 2038 ou de 2044.

Nous ne pouvons malheureusement pas garantir l'exactitude de ces chiffres à la date de bouclage de notre article car au moins 6 démissions sont déjà signalées depuis le 31 mai, dont celle de 3 ou 4 conseillères au profit de conseillers (3e d'Algérie, Japon, Russie,)...et 2 au profit de conseillères (Équateur, Italie) mais cette augmentation est une évolution suffisamment significative pour être soulignée. On peut donc parler d'une **parité institutionnalisée**, davantage obtenue par les règles électorales que par une transformation complète des pratiques politiques puisqu'il n'y avait que 217 femmes têtes de listes sur 532, les femmes étant majoritaires dans l'électorat. C'est l'élection des deux premiers colistiers d'une liste qui fait la parité.

[8] *https://www.lemonde.fr/politique/article/2026/07/03/senatoriales-2026-une-repartition-des-sieges-de-moins-en-moins-representative-de-la-demographie-francaise_6718479_823448.html?srsltid=AfmBOorOKuMzeI5KSI3Gxm1P8iK7WnlS8qo-5qBgc-99u-48FMeYvYrn*

[9] *https://www.diplomatie.gouv.fr/files/files/pdf/tableau-elus-avec-ordre-tirage-au-sort.pdf*

[10] *https://www.assemblee-afe.fr/annuaire-des-conseillers-des-francais-de-letranger/*

5. Une variété de situations

✦ **Neuf circonscriptions se retrouvent sans élue** : 2e d'Algérie, Cameroun, Congo, Édimbourg, Indonésie, Malaisie, Thaïlande, Togo et Vietnam.
Ce sont toutes des circonscriptions à 3 sièges ou 4 sièges (Thaïlande) dans lesquelles chaque liste a eu un élu (tête de liste homme)... Ce qui confirme nos craintes antérieurement exprimées quand la parité n'est pas assurée dans les candidatures. On en retrouve les conséquences sur les élections AFE. Dans ces circonscriptions, les conseils consulaires se tiendront "entre hommes". Dans le métro, il est plus facile de laisser sa place à une dame ! À noter qu'il n'y a pas de circonscription sans élu homme.

✦ **Dans les 28 circonscriptions électorales au scrutin majoritaire** (1 siège), six sont remportées par des femmes, soit 27% : Andorre, Chypre, Iran, Panama, Paraguay, Ukraine. Dans les 22 autres circonscriptions, il y avait des femmes candidates dans six seulement : Burkina-Faso, Croatie, Guinée, Paraguay, Tchad et Uruguay, et donc 16 circonscriptions dans lesquelles seuls des hommes se présentaient, dont 10 avec un seul candidat. Dans ces conditions, on peut être élu avec une seule voix, ou avec 19 comme au Niger… Cela pose également la question de la capacité pour les associations de Français de l'étranger ainsi que *"les partis et groupements politiques de [concourir] à l'expression du suffrage*" universel.

6. Le sort des sortants

La plupart des conseillers sortants têtes de liste sont réélus, sauf quelques uns, dont des membres de l'AFE, qui perdent leur mandat : Samy Ahmar (Londres, 2e de liste), Avraham Benhaim (Angola), Ellen Bouveret (3e Allemagne), Benoit Mayrand (Roumanie), ou des conseillers des Français de l'étranger : Jean-Philippe Keil (Zürich), Marie-Rose Koro (Turquie), François Lubrina (4e Canada), Serge Morel (8e États unis), Stephan Mukkadem (Norvège, 3e de liste), Edmond Suchet (Paraguay), Patrick Ugo (Autriche), ...





2 / L’élection des membres de l’Assemblée des Français de l’Étranger - 27/28 juin

1. Le processus électoral intégré

L’Assemblée des Français de l’Étranger (AFE) a succédé en 2004 au Conseil Supérieur des Français de l’Étranger qui assurait la représentation politique non parlementaire des Français établis hors de France au niveau national depuis 1948.
Remaniée par la Loi de 2013, l'AFE voit ses 90 membres élus parmi les 433 conseillers des Français de l’étranger, au **suffrage universel indirect**. Cette élection est donc le prolongement politique de l’élection consulaire puisqu'elle se tient dans la foulée de celle-ci, dans 15 circonscriptions AFE. On parle de processus électoral intégré.

2. Constitution des listes AFE : le régime des partis

✦ Le “panachage interrégional” qui permet que des conseillers des Français de l’étranger puissent rejoindre une liste indépendamment de leur circonscription d’élection est permis dans la Loi de 2013 - en l’absence de toute disposition contraire - pour garantir que ces listes soient complètes et proches de la parité. Mais déjà en 2021, et plus encore cette année, la complétude et la parité ne sont pas les seules raisons qui comptent. Ce système est dévoyé par les candidats/conseillers pour placer des amis politiques issus d’autres circonscriptions en position **éligible** dans le haut de la liste au détriment des conseillers/élus “locaux”, sous couvert d'équilibre politique ou par “défaut” de candidats. Ce faisant, les partis violent l'esprit de la loi. Des conseillers s'en accommodent, soit en participant, soit en subissant. D’un point de vue démocratique, c’est assez grave car il pourrait sembler que des élus profitent du caractère indirect de l’élection AFE (suffrage universel indirect) pour s’entendre à quelques-uns, bien au-delà de la volonté des électeurs qui les ont élus fin mai, voire dans leur ignorance la plus totale de ces pratiques… Nul doute qu'une réforme est nécessaire ! De là à la faire…

✦ Parmi ces parachutés, des conseillers et conseillères des Français d’Inde, d’Autriche ou de Norvège, sont élus respectivement sur des listes d’Europe du nord, du Benelux ou d’Allemagne-Suisse-Autriche. L'obtention d’un siège pour ces conseillers décale donc d’une ou deux places sur la liste AFE, ou, pire, exclut des conseillers et conseillères des pays des circonscriptions AFE d’Europe du nord, du Benelux et d’Allemagne-Suisse-Autriche.

✦ À terme, ce phénomène correspond également à une perte de substance. Les membres de l’AFE font remonter les sujets importants de leur circonscription à l’AFE, sont porteurs de questions fondées auprès du ministère et des administrations ; en

retour, ils informent les collègues conseillers des Français de l'étranger et la population de leur circonscription de leurs travaux, mais la perte d'un élu conseiller "local" pour les circonscriptions AFE comptant un "parachuté élu" prive celles-ci d'un élu connaissant le terrain et les collègues. C'est d'autant plus vrai que les membres de l'AFE élus dans des circonscriptions régionales n'ont aucune compétence régionale de par la loi. Et d'ailleurs, c'est heureux ainsi car ils ne disposent ni des connaissances, ni des moyens pour exercer quelconque compétence hors de leur circonscription consulaire d'élection.

✦ Au demeurant, il est illusoire d'exclure des contingences politiques dans des élections bien sûr. Les élus engagés politiquement connaissent ces risques, même s'ils ont parfois du mal à les accepter. Quant aux élus sans appartenance partisane déclarée, ils peuvent rapidement devenir des pions sur un échiquier. Le "coup de gueule" de la présidente sortante[11] de l'AFE le 22 juin contre ses alliés et les interventions de sénateurs des Français établis hors de France, qu'elle cite nommément, dans la constitution des listes au Benelux témoigne également de ces vicissitudes politiques.

3. Quelques résultats

✦ L'élection AFE se tient dans les 15 chefs-lieux de circonscription AFE à l'urne, en personne, par procuration ou par vote anticipé remis en main propre. Le nombre d'électeurs correspond au nombre de conseillers et conseillères des Français de l'étranger, soit une grosse dizaine (p.ex.12 en Israël, 19 au Benelux) ou quelques dizaines par circonscription (p.ex. 20 au Canada, 23 en Afrique occidentale, 34 en Allemagne-Suisse-Autriche).

✦ 22 listes sur 49 étaient dirigées par une femme, soit 44%, en tous cas pour celles qui ont obtenu au moins un siège à l'AFE. Dans les circonscriptions d'Allemagne-Suisse-Autriche, d'Europe du Sud, de la Péninsule ibérique et d'Israël, toutes les listes étaient conduites par des femmes, ce qui favorise leur représentation à l'AFE avec respectivement 6 élues sur 11, 3 sur 5, ou l'égalisation avec 3 élues sur 6 et 2 sur 4.

Renouvellement

La nouvelle Assemblée des Français de l'Étranger 2026-2032 comptera **34 sortants**, soit un taux de renouvellement de 62%, avec 56 nouveaux élus, mais parmi ces 56 nouveaux membres, 4 ayant déjà siégé dans la mandature 2014-2021 ou 2021-2026 reviennent : Madeleine Ben Naceur (Tunisie, Afrique du Nord), Linda Chevalier (Suisse, Allemagne, Autriche), Fwad Hasnaoui (Algérie, Afrique du Nord) et François Ralle Andreoli (Espagne, Péninsule ibérique). À noter, l'éviction d'Hélène Degryse, la présidente sortante de l'AFE, non réélue.

[11] *https://www.helenedegryse.nl/francais-de-letranger/representation-francais-etranger/?fbclid=IwdGRzaASmMnxjbGNrBKYXY2V4dG4DYWVtAjExAHNydGMGYXBwX2lkEDIyMjAzOTE3ODgyMDA4OTIAAR6dpqEMoRmWQOszFbpE8YfAdcydLw7oP3irOuG1NODaE089oJrdeNW0J3L5zQ_aem_HO__3-Kvl4G_NHIwl2pRAw*

Là encore, la parité progresse puisque 43 femmes sont élues à l'AFE, soit 47%, six de plus que dans la précédente mandature ou quatre de plus que dans la mandature 2014-2021... Parmi ces 43 élues, 29 sont nouvelles et 14 sortantes.

✦ Mais une circonscription AFE se retrouve sans représentation féminine : Asie centrale et Moyen-Orient. Comme nous l'avions indiqué, la prévalence voire la totalité de têtes de listes masculines amenant l'élection d'un seul candidat par liste - pour un nombre très faible de sièges - aboutit à ces résultats, sans que lesdits candidats aient voulu tenir compte de la situation.

✦ En Europe du Sud et en Europe du Nord, deux circonscriptions où les têtes de listes féminines prévalaient, une majorité de femmes sont élues, mais des hommes aussi, quand les listes ont obtenu plusieurs sièges notamment…

Les tendances politiques à l'AFE

Il est pour l'heure difficile de donner un chiffrage exact alors que des conseillers sans étiquette élus sur des listes "indépendantes" ou dont le rattachement ou les attaches partisanes peuvent évoluer sont encore nombreux. C'est lors de la constitution de l'Assemblée des Français de l'Étranger, mi-octobre, que les groupes se constitueront et seront officiellement répertoriés. En attendant, obtiendraient selon nos pointages :

Les Verts	12 - 14
La France insoumise	6 - 7
Parti socialiste	4
Parti radical de gauche	2
Divers gauche	8 - 9
Alliance solidaire des Français de l'étranger	15 - 18
Renaissance	9 - 11
Centre droit	7 - 9
Les Républicains	4 - 5
Indépendants	7 - 9
+ Il y aura sans doute des non-inscrits parmi les élus	

On peut utilement consulter cet article de Lesfrancaispress, mais nous émettons des réserves sur certaines affiliations indiquées.[12]

[12] *https://lesfrancais.press/afe-quels-groupes-politiques-pour-90-nouveaux-elus/*

La géographie imparfaite

✦ De nombreux pays sont dépourvus d'élu AFE, comme l'Arabie Saoudite, le Congo, l'Égypte, le Japon, le Mexique, la Suède, la Turquie, le Vietnam… Cela est inévitable mais on pourrait penser que les listes AFE, dans les grandes circonscriptions avec plusieurs pays, prennent les équilibres géographiques insuffisamment en compte. Ainsi, la circonscription d'Afrique du nord, dans laquelle 3 sièges sont respectivement pour le Maroc et l'Algérie, 1 siège pour la Tunisie, laissant les conseillers d'Égypte sur les bords du Nil. Souvent, les équilibres démographiques et les rapports de force priment.

✦ À l'opposé, des pays ou des circonscriptions consulaires dans des pays sont surreprésentés, comme l'Allemagne du Nord, avec 3 élus sur 5. C'était le cas dans la mandature précédente pour l'Allemagne du Sud, dont 5 conseillers des Français de l'étranger sur 6 siégeaient à l'AFE… Le Cambodge envoie cette année deux de ses trois conseillers à l'AFE, tout comme Djibouti. Théoriquement, cette densité doit présenter des avantages techniques et politiques, notamment aux travaux des conseils consulaires.







3 / Le grand cabinet de curiosités…

…et ses dix petites histoires émouvantes, choquantes ou cocasses…

1) **Trop de miles !**
Dans la circonscription de Londres (10 bureaux de vote pour l'Angleterre, le pays de Galles, les îles britanniques), le bureau qui regroupait à Londres les îles britanniques et bureau centralisateur n'a enregistré aucun vote à l'urne.

2) **My goodness !**
Le cas de Laurence Helaili-Chapuis, réélue en Irlande alors qu'elle venait d'être radiée des listes électorales consulaires, aura sans doute des suites politiques, voire juridiques si des recours sont déposés. Des contestations du scrutin vont se faire jour mais ne devraient pas avoir d'effet sur les élections sénatoriales de septembre. Le problème est aussi d'ordre éthique. Mme Helaili-Chapuis a finalement démissionné[13].



En Irlande, une élue sur une pinte glissante

LOIN DES YEUX… mais pas loin des urnes : en Irlande, Laurence Helaili-Chapuis a été réélue conseillère consulaire, représentante des Français établis dans le pays. Le scrutin, qui s'est achevé le 31 mai, concerne, au total, 1,7 million de Français exilés.

Gros hic : la gagnante avait été radiée des listes électorales quelques jours plus tôt. Motif ? Cette représentante de l'UDI vit, depuis août 2024, en région parisienne. Or, pour être éligible, il faut résider sur le territoire où se déroule le vote. La radiation étant intervenue après le gel des dépôts de candidature, l'ambassade a validé l'élection !

Une dizaine d'électeurs s'apprêtent cependant à la contester devant le Conseil d'État. Selon eux, la conseillère a indûment empoché 10 000 euros d'indemnités. Jusqu'en novembre 2025, elle présidait aussi la commission de contrôle de la liste électorale consulaire. Une place d'arbitre idéale ! « *Embarrassée* », l'intéressée assure que « [s]*a situation était connue de tous* » et se dit « *prête à démissionner* ». L'ambassade, elle, a saisi le tribunal administratif.

Plutôt symbolique, la fonction permet surtout de participer au collège électoral qui, en septembre, renouvellera la moitié des douze sénateurs des Français de l'étranger. « *Certains étant élus avec 50 voix, chaque suffrage compte !* » relève un ex-conseiller. La liste d'Helaili-Chapuis rapporte ainsi deux votes à Olivier Cadic, représentant UDI de la circonscription au Palais du Luxembourg depuis 2014. Toujours ça de pris…

E. So.

aussi fait supprimer tous les

3) **Avis de recherche "bulletins de vote"…**
Le 30 mai, jour du scrutin en Colombie, peu avant l'ouverture du vote, une candidate a constaté que ses bulletins de vote manquaient sur la table de dépôt. L'administration ne semblait pas s'en être aperçue… Les bulletins de vote de cette liste s'étaient volatilisés du bureau du consulat alors qu'ils s'y trouvaient dans une boîte scellée (qui a donc été ouverte) sous une pile de bulletins d'une autre liste, eux, bien présents. Pourtant, 1 000 bulletins en couleur, cela se voit le matin, même sans avoir bu d'arabica... La tête de liste a dû partir faire des copies, ce qu'a fait le consulat également. Le bureau de vote a ouvert 45 minutes plus tard. Une enquête a été demandée, et menée...mais elle s'est rapidement conclue car "*il n'y avait pas de caméras dans les couloirs du consulat*", selon l'ambassade. Comment peut-on plaisanter avec la démocratie ?

[13] https://lesfrancais.press/exclusif-elections-consulaires-irlande-coulisses-demission-forcee-laurence-helaili-chapuis/

4) **Toujours en famille !**

> La parité était assurée par les candidatures d'Olivier et Cindy Dellapina[14], conjoints dans la vie, dont la liste est arrivée en tête du scrutin avec 30,80% dans la 1ère circonscription du Canada.

> De même dans la circonscription de Russie-Biélorussie, où une liste de "Patriotes français" menée par les époux Moreau[15] obtient 41,3%. Mais Madame Moreau a démissionné.

5) **Et sur plusieurs générations…**

Sophie Arnaud-Deromedi est élue à Monaco, fille de Jacky Deromedi, ex-sénatrice des Français établis hors de France, et épouse du consul honoraire de Monaco à Singapour[16][17].

6) **Sortilèges**

Un parlementaire est réélu, le Sénateur Jean-Pierre Ruelle (tête de liste, Côte d'Ivoire), qui cumule donc les deux mandats, il disposera ainsi de deux voix aux élections sénatoriales, et l'ancienne députée Marie-Ange Rousselot (Suisse) devient conseillère. La députée Nathalie Coggia, 3e de liste à Madrid, est élue déléguée consulaire, elle disposera ainsi de deux voix aux élections sénatoriales... Un ancien député est aussi élu conseiller à Casablanca, M'jid El Guerrab qui a purgé sa peine d'inéligibilité prononcée en 2023. L'ancien Sénateur Jean-Yves Leconte, 2e de liste en Pologne, n'est pas élu par contre.

7) **Égypte : Allez les jeunes !**

La liste "*Jeunes Français d'Egypte - Engagement citoyen et intergénérationnel*" n'a obtenu que 17 voix, soit 3,7% des suffrages. L'idée de miser sur la jeunesse des colistiers était intéressante mais son programme semblait sans doute bien trop classique pour capter l'électorat jeune.[18]

8) **Quand les femmes créent la surprise…**

Les plus anciens élus AFE qui cumulent le plus de mandats dans le temps sont surtout des femmes :

- Nadine Fouques-Weiss (née en 1949), élue CSFE+AFE depuis 1993, sans doute la doyenne de l'AFE.
- Daphna Poznanski (née en 1950), élue CSFE+AFE depuis 2000, une interruption de 2012 à 2014.
- Radya Rahal (née en 1965), élue AFE depuis 2003.

…Toutes trois têtes de liste en 2026.

et Monsieur Karim Dendène (né en 1959), depuis 2000…tête de liste aussi.

[14] *https://www.facebook.com/groups/1467330450747933/*

[15] *https://ru.diplomatie.gouv.fr/files/ru/files/proclamation_des_resultats_russie_bielorussie_sans-signature.pdf*

[16] *https://www.diplomatie.gouv.fr/files/files/services/elections/2-unis-pour-etre-utiles-christophe-pisciotta.pdf*

[17] *https://monaco-hebdo.com/economie/une-journee-consacree-au-luxe-a-la-maison-de-france/*

[18] *https://www.diplomatie.gouv.fr/files/files/4-jeunes-francais-d-egypte-engagement-citoyen-et-intergenerationnel-gustave-bernard.pdf*

9) **Les prénoms qui font rêver…**
de deux conseillères des Français de l'étranger : Schehrazade (Algérie, mais démissionnaire) et Shéhérazade (Allemagne).

10) **Un nom qui s'imposait…**
Anne-Sophie Français, membre de l'Alliance française de Islamabad (réélue pour l'Iran, Pakistan).

Conclusion

Avec une participation électorale très basse, qui régresse en pourcentage, une parité qui, à la différence du scrutin précédent, progresse à la faveur du renouvellement, le véritable enjeu des prochaines années sera de mesurer ce qu'une nouvelle génération d'élus fera des conseils consulaires d'une part et de l'Assemblée des Français de l'Étranger d'autre part. Qui présidera celle-ci en octobre prochain ? Un fin connaisseur ou une fine connaisseuse s'imposerait, eu égard aux défis qui se présenteront…

En mars dernier à l'AFE, la ministre-déléguée des Français de l'étranger a annoncé une réforme "restreinte", sans doute eu égard au contexte politique et budgétaire actuel. Le projet de loi sera-t-il connu à la rentrée ? Si les instances démocratiques devaient faire partie de ces ajustements, elles devraient être consultées pour avis, ce qui ne serait possible pour ce qui concerne l'AFE qu'à partir de mi-octobre, à condition qu'elle puisse se saisir immédiatement et utilement des quelques travaux déjà effectués sur les questions de représentation…

Indirectement, mais très prochainement, les élections sénatoriales des Français établis hors de France permettront de pourvoir six sièges qui sont renouvelables, dont quatre ou cinq sortants, mais le dispositif de représentation politique des Français de l'étranger, dans son ensemble, ne pourra faire longtemps l'économie d'une réforme, digne de ce nom si l'on souhaite qu'il survive.

Rédacteur : Philippe Loiseau
© 2026 Think tank La France et le monde en commun. Tous droits réservés
Bouclage 20.07.2026

Remerciements

Tous nos remerciements au secrétariat général de l'Assemblée des Français de l'Étranger pour ses informations et à Anne Boulo pour la relecture et le layout.

La France et le monde en commun

Objectifs

La France et le monde en commun est un think tank, centre de réflexion et d'analyse, autour des Français de l'étranger et de l'international. Le think tank se donne pour mission de proposer un espace de débat au moyen de contributions, d'accroître les connaissances au sujet des Français de l'étranger et des politiques les concernant, et d'apporter aux acteurs des éclairages internationaux utiles pour leur prise de décision.

Pour remplir ces missions, nous produisons des réflexions cherchant l'intérêt général et ainsi à :
- Contribuer au débat concernant les politiques liées aux Français vivant hors de France
- Apporter un éclairage sur la politique française vue depuis l'étranger
- Favoriser l'approche comparative des sujets avec une mise en valeur de politiques publiques inspirantes
- Conseiller, former et accompagner les élus hors de France, les associations, les partis politiques

Notre centre de réflexion est ouvert à toutes et tous, toutes celles et ceux qui ont pour socle commun les valeurs humanistes et républicaines. Ces valeurs structurent la vision du monde, les réflexions et les engagements du Think tank. Le centre de réflexion n'est rattaché à aucun parti politique.

Qui sommes-nous ?
Une équipe de Français de l'étranger et de Français vivant en France

Contactez-nous !
contact@lafranceetlemonde.org
La France et le Monde en Commun - Le Think tank des FDE et de l'International